



5/10

La parité hommes/
femmes parmi les dix plus
hautes rémunérations

35/40

L'écart de
rémunération

Index d'égalité professionnelle femmes/ hommes :

65 /100

Non
calculable

Le nombre de salariées
augmentées au retour de
congé maternité

15/35

L'écart de répartition
d'augmentations
individuelles